



La Défense, le 16 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evaluation de scénarios possibles pour décarboner le chauffage dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2035.

RTE et l'ADEME confirment que la rénovation des bâtiments couplée au développement des solutions de chauffage électrique efficaces est une solution pertinente pour réduire les émissions selon un rythme compatible avec l'atteinte de la neutralité carbone, sans engendrer de difficulté sur le système électrique.

Le secteur du bâtiment est responsable de près de 75 millions de tonnes de CO₂, soit de l'ordre de 20 % des émissions nationales. Pour atteindre la neutralité carbone, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) repose, pour le secteur du bâtiment, sur trois piliers :

- l'amélioration de la performance du bâti au travers de normes plus strictes dans les bâtiments neufs et de rénovations des bâtiments existants ;
- l'amélioration du rendement des solutions de chauffage (*via* des pompes à chaleur par exemple) ;
- le transfert des systèmes actuels de chauffage utilisant des énergies fossiles vers des solutions bas carbone, dont l'électricité (en plus des réseaux de chaleur, du bois-énergie et du biométhane).

Actuellement, le débat sur les réglementations à mettre en place sur le secteur du bâtiment pour atteindre la neutralité carbone, et notamment la part du chauffage électrique, est particulièrement vif, et ce d'autant plus que de nombreuses politiques (dans le neuf et l'existant) doivent être coordonnées pour obtenir une action efficace sur les émissions de gaz à effet de serre de la France.

Pour éclairer ce débat, l'étude RTE-ADEME, fruit de deux ans de travaux communs, a cherché à évaluer les différents impacts (sur les émissions de CO₂, sur le système électrique et la sécurité d'approvisionnement, ainsi que sur le bilan économique) du scénario SNBC à mi-chemin (horizon 2035) de l'objectif de neutralité carbone, mais également d'un ensemble de « stress-test » en cas de non-atteinte de certains points de la politique publique.

S'agissant du scénario central de la SNBC, l'étude apporte plusieurs réponses :

- Sur le plan du climat : la mise en œuvre conjointe des trois piliers de la SNBC permet de diviser par deux les émissions du chauffage dans le secteur du bâtiment d'ici 2035, sans pour autant délocaliser les émissions de CO₂ ailleurs en Europe.
- Sur le plan du système électrique : le développement du chauffage électrique par des solutions efficaces comme les pompes à chaleur n'entraîne pas d'impact significatif à l'horizon 2035 (consommation annuelle moyenne et pointe stables ou en légère baisse).
- Sur le plan économique : prioriser les efforts de rénovation vers les logements les plus énergivores (« passoires thermiques ») présente un fort intérêt.



S'agissant des stress-test, l'étude apporte des éclairages complémentaires :

- Sur le plan du climat : la non-atteinte d'une seule des dimensions étudiées (efficacité du bâti, performance des solutions de chauffage, bascule vers des solutions de chauffage bas-carbone dont l'électricité) conduit à un retard par rapport à la trajectoire de la SNBC. Chacune de ces trois actions a toutefois un effet bénéfique sur la réduction des émissions.
- Sur le plan du système électrique: la pointe de consommation serait en légère hausse (de l'ordre de +2 à +6 % dans 15 ans) si les réglementations sur les bâtiments qui orientent vers l'électricité et d'autres vecteurs bas-carbone ne parviennent pas à y associer une bonne isolation du bâti et des équipements de chauffage efficaces. Les échéances à 15 ans permettent en toute hypothèse d'identifier des solutions à ces questions, au travers de moyens de production ou de flexibilités.

Xavier Piechaczyk, président du directoire de RTE, a déclaré : « *Respecter la feuille de route climatique de la France est notre seul horizon, et cela implique d'utiliser davantage d'électricité en tant que source décarbonée essentielle. Comme gestionnaire du système, nous sommes prêts à y faire face. Garantir la sécurité d'alimentation en électricité est notre mission, et cela signifie anticiper les futurs usages et prévoir leurs conséquences sur un équilibre entre production et consommation qui doit être assuré en permanence. Utiliser des solutions électriques efficaces et développer les flexibilités constitue le moyen de respecter ces deux impératifs.* »

Arnaud Leroy, président directeur général de l'ADEME, a déclaré : « *Cette étude met en évidence que les 3 leviers de la décarbonation du bâtiment - isolation, électrification et développement des énergies renouvelables (bois, biométhane, réseau de chaleur) - permettent chacun d'atteindre environ 30% de la trajectoire CO₂. Elle renforce l'absolue nécessité d'empêcher le déploiement des radiateurs à effet joule et d'accélérer, dans la durée, le nombre et la performance des rénovations du bâtiment, qui permettent de conjuguer les objectifs climatiques, l'amélioration du confort des logements et la lutte contre la précarité énergétique.* »